

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



24 mai 2022



Démontage-recyclage : un secteur en transition accompagné par l'ANFA

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie un nouvel Autofocus consacré au démontage-recyclage, qui met en lumière la contribution de la branche des services de l'automobile à l'économie circulaire, en favorisant notamment le réemploi et le recyclage.

Ce secteur en plein essor concerne aujourd'hui 766 entreprises au sein de la branche des services de l'automobile, dont 371 spécialisées sur cette activité, qui emploient plus de 3000 salariés.

Une activité en plein essor

L'économie circulaire se trouve aujourd'hui au cœur des enjeux de la transition écologique. La loi Anti-gaspillage et économie circulaire prévoit la mise en place de REP, Responsabilités élargie des producteurs. Dans le cas du secteur de l'automobile, elle impose de prendre en compte, dès la conception, le financement des coûts de gestion des véhicules hors d'usage. *« L'enjeu est double : il s'agit de répondre à une attente sociétale et aux évolutions réglementaires, renforcées par un contexte de pénurie de pièces et d'équipements automobiles qui pénalise le secteur. Les activités de dépollution, démontage et recyclage contribuent à optimiser la durée de vie des produits en évitant le gaspillage et la production de déchets »* explique Valérie Chiron, Responsable de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.

En 2019, 1 623 522 véhicules hors d'usage ont été pris en charge par les centres agréés. La mise en œuvre de dispositifs incitatifs de type « primes à la casse » ou « primes à la conversion » est l'un des principaux facteurs influant sur le volume et les caractéristiques des véhicules pris en charge. On observe ainsi une progression importante du nombre de véhicules collectés et traités par les centres de gestion des véhicules hors d'usage (CVHU) ces dernières années, particulièrement en 2018 (+ 38%) où les montants et les conditions d'accès à la prime ont été élargis.

Une filière française performante qui dépasse les objectifs fixés par la réglementation européenne

D'après l'Ademe, en 2019, la France atteint un taux de réutilisation et de recyclage de 87,1 % de la masse des véhicules hors d'usage pris en charge, et un taux de réutilisation et de valorisation de 95 % - taux supérieur aux objectifs fixés par la réglementation européenne.

Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en Europe à l'horizon 2050, une nouvelle directive européenne qui devrait être adoptée fin 2022 va entre autres contribuer à récupérer les « véhicules manquants », aujourd'hui non adressés aux centres agréés pour les véhicules hors d'usage – dont le nombre est estimé à 500 000.

De plus, de nouveaux types de véhicules sont pris en charge, notamment des véhicules électriques et hybrides (un peu plus de 1000 véhicules en 2019) et des deux roues (depuis 2022). Cela va nécessiter des investissements et des compétences spécifiques pour assurer la sécurisation des interventions sur ces véhicules.

Le marché de la pièce issue de l'économie circulaire se développe

Bien qu'elles ne représentent que 3 à 5 % de l'ensemble du marché de la pièce, le recours aux pièces de réemploi est fortement encouragé par la réglementation. En 2019, 12,8M de pièces (hors pneus et batteries) ont été réutilisées, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2018.

« Le vieillissement du parc est un levier favorable au marché de la pièce de réemploi. A partir de cinq ans, la valeur des véhicules diminue fortement et les garanties ne s'appliquent plus, ce qui renforce l'intérêt pour la pièce de réutilisation en limitant les coûts de réparation. Ainsi, en 2021, pour les véhicules de 5 ans et plus, 6,2 % des pièces remplacées étaient des pièces de réemploi : ce chiffre a progressé de 13 % par rapport à 2020 » souligne Valérie Chiron. La commercialisation de ces pièces peut s'effectuer au magasin et/ou à distance, impliquant des compétences en gestion des stocks, de plus en plus informatisée, de mise en ligne du catalogue, de conditionnement, d'expédition dans les conditions adéquates, etc.

Un secteur qui recrute

L'âge moyen des salariés de la branche dont l'activité est dédiée au démontage recyclage est de plus de 40 ans. Sur la période de mars 2020 à octobre 2021, 1927 démonteurs automobiles ont été recrutés dans la branche (alternants inclus). Il s'agit, sur cette période, du troisième métier le plus recruté dans le secteur de la maintenance-réparation auto.

Les évolutions réglementaires, environnementales et technologiques contribuent à la professionnalisation des métiers du secteur et à sa visibilité. L'élargissement aux deux-roues, la digitalisation des métiers de la pièce ou encore la finalité écologique de l'activité sont autant de caractéristiques qui vont contribuer au recrutement des jeunes.

Les entreprises agissent sur l'organisation du travail (polyvalence et rotation des postes pour éviter la répétitivité des opérations) et investissent dans des équipements spécifiques (semi-automatisation des postes à l'aide d'outils pneumatiques ou de systèmes permettant la rotation du véhicule et la surélévation des pièces lourdes, ateliers chauffés) pour fournir des conditions de travail favorables et renforcer leur capacité de recrutement, y compris de femmes.

Pour les accompagner, l'ANFA a conçu 5 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), accessibles aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et/ou aux salariés en reconversion ou en évolution de carrière dans la branche. Ils correspondent chacun à des qualifications professionnelles allant du niveau ouvrier à cadre, permettant ainsi une évolution dans les métiers du démontage-recyclage.

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et Associés.